

Ville de Monthey  
Chancellerie  
Pl. de l'Hôtel-de-Ville 2 / CP 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 75 11 / F. 024 475 77 99  
administration@monthey.ch / www.monthey.ch

## **Demande d'autorisation d'exploiter un établissement public et de modification de l'enseigne**

### **Mise à l'enquête publique**

Conformément aux dispositions de la loi du 8 avril 2004 sur l'hébergement, la restauration et le commerce de détail de boissons alcoolisées, la commune de Monthey porte à la connaissance du public que Mme Huiyan GAO SAVIOZ, domiciliée à Monthey, lui a adressé une requête tendant, d'une part, à obtenir une autorisation d'exploiter le commerce mentionné ci-après et, d'autre part, à modifier l'enseigne, au sens de la loi précitée, soit :

Locaux et emplacements	:	café-restaurant, sis sur les parcelles N° 751, folio 9, au lieu-dit "Vignette"
Adresse	:	Av. de la Gare 13
Enseigne	:	"AUX RAVIOLIS JASMIN" en lieu est place de la dénomination ancienne "LE CARPE DIEM"
Prestations	:	service de mets et boissons, avec ou sans alcool, à consommer sur place ou à l'emporter, lié à un café-restaurant
Heures d'ouverture et de fermeture	:	Lundi au vendredi mai à septembre : 07 h.30 à 20 h.00 Samedi de mai à septembre : 08 h.30 à 20 h.00  Lundi au vendredi d'octobre à avril : 07 h.30 à 18 h.00 Samedi d'octobre à avril : 08 h.30 à 17 h.00 Dimanche et jours fériés : fermeture
Début de l'activité	:	dès autorisation

Les personnes, qui auraient des observations à formuler à l'encontre de cette demande, sont invitées à les adresser, par écrit, à la commune, dans les 30 jours, dès la publication au Bulletin Officiel, soit jusqu'au 24 février 2020.

Monthey, le 24 janvier 2020